



# RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des personnels d'encadrement,  
administratifs, techniques,  
de service social et de santé  
( DPEATSS)

N°

Affaire suivie par :

Edma ARMAND

Adjointe au Chef de Division

Tél : 0590 47 81 23

Mél : edma.armand@ac-guadeloupe.fr

ce.dpeatoss@ ac-guadeloupe

Parc d'activités la Providence

ZAC de Dothémare BP 480

97183 Les Abymes Cedex

Les Abymes, le vendredi 12 mai 2023

La Rectrice de Région Académique  
Rectrice d'Académie  
Chancelière des Universités  
Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale

à

Monsieur le Président de l'UA  
Madame la Directrice de l'INSPE  
Madame la Directrice du CROUS  
Monsieur le Directeur du CREPS  
Madame la Directrice de la CANOPE  
Mesdames et Messieurs les IEN  
Mesdames et Messieurs les IA-IPR  
Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement du second degré  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
CIO  
Mesdames et Messieurs les chefs de  
division et de service du Rectorat  
Mesdames et Messieurs les conseillers  
techniques  
Mesdames et Messieurs les médecins

**Objet** : Opérations de mobilité académique 2023 des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS).

## **Références** :

Note de service du 1<sup>er</sup> décembre 2022 publiée au Bulletin officiel du 15 décembre 2022.

Lignes directrices de gestion académiques (LDGA) relatives à la mobilité des personnels de l'académie de la Guadeloupe.

La présente circulaire a pour objet de préciser le calendrier des opérations de mobilité académique 2023 applicable aux corps suivants :

- Adjoints administratifs (ADJAENES) ;
- Secrétaires administratifs (SAENES) ;
- Attachés d'administration de l'Etat (AAE) ;
- Infirmiers (INFENES) ;
- Assistants de Service Social (ASSAE) ;
- Adjoints Techniques de Recherche et Formation (ATRF) –BAP A et B

## I – LES MODALITES D’ACCES A AMIA

Les agents devront impérativement se connecter sur l’application AMIA et formuler leurs vœux, à l’adresse suivante :

<https://amiaphm.education.gouv.fr/amia/Amia>

L’agent se connecte à l’application au moyen de son NUMEN (login) et de sa date de naissance (mot de passe) sous la forme JJ/MM/AAAA.

**Le nombre de vœux est limité à 6**

## II – LE CALENDRIER

Publication de la circulaire académique	Le lundi 15 mai 2023
Information des agents concernés par une mesure de carte scolaire.	A partir du 3 mai 2023 ( suite au CTA du 24 avril 2023),
Saisie des vœux sur AMIA*	Du lundi 15 mai 2023 à partir de 10 heures (heure locale) au vendredi 26 mai 2023
Edition de la confirmation de demande de mutation et envoi du dossier (confirmation et justificatifs) au Rectorat par l’agent	Du mardi 30 mai 2023 au vendredi 9 juin 2023
Affichage de l’état de la demande de mutation sur AMIA : demande validée dans AMIA et avis	Du 12 au 13 juin 2023
Affichage des caractéristiques de la demande de mutation (priorités légales et critères supplémentaires) validées par l’administration	Du mercredi 14 au mardi 20 juin 2023
Demande écrite de correction et transmission des pièces justificatives	Du jeudi 15 juin au mardi 20 juin 2023
Examen par l’administration des demandes de correction et information de la suite réservée auprès des demandeurs  ●corps des AAE ●autres corps	Du mercredi 21 juin au vendredi 23 juin 2023
Résultat des opérations de mutation sur AMIA  ●corps des AAE ●autres corps	Le lundi 26 juin 2023 Le jeudi 29 juin 2023

\*L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'après la fermeture des serveurs, seules sont examinées les demandes tardives de participation au mouvement, modificatives ou d'annulation répondant à la double condition suivante :

-être parvenues à la date du vendredi 02 juin 2023

-être justifiées par un motif exceptionnel déterminé par l'administration.

La présente circulaire est téléchargeable sur le site de l'académie : « Accès rapide→Espace carrière→Accès au portail espace carrière→ Personnels IATSS » et ses dispositions doivent être portées à la connaissance des agents en congé relevant de votre autorité (raison de santé, maternité, congé parental, congé de formation professionnel, ...).

Je vous remercie d'en assurer la diffusion auprès des personnels.

 Pour la Rectrice et par délégation  
Chef de la Division des Personnels d'Encadrement,  
Administratifs Techniques Sociaux et de Santé  
*Samantha FIATA*  
**Madame Samantha FIATA**